

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

8 – PROJET AEROTRAM

8.3 – Signature de la lettre d'adhésion à l'action Ville de Demain (Ecocité Toulouse Plaine Campus / Programme d'Investissements d'Avenir (PIA))

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL ; MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'agglomération toulousaine (la CUTM, la Ville de Toulouse et Oppideia) a signé en 2013 avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations une convention relative à l'Ecocité Toulouse Plaine Campus.

Cette convention précise la stratégie globale du projet d'Ecocité et les modalités d'intervention du fonds relatives aux actions sélectionnées en 2012 par le Premier ministre. Neuf actions (dont par exemple une expérimentation de voirie dépolluante, de la phytoremédiation des eaux de ruissellement ou encore le déploiement d'un dispositif d'éclairage innovant) ont été sélectionnées par le Premier ministre et cela représente une subvention de 3 922 567 € pour l'agglomération toulousaine. Dans cette convention, l'Aérotram était seulement « pré-sélectionné ».

Depuis cette convention, le projet Aérotram (et en particulier sa partie « Ingénierie ») a été sélectionné par le Premier ministre et une subvention de 646 278 € lui a été attribuée.

Cette subvention ne porte que sur la partie Ingénierie du projet. Seules certaines parties des marchés d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (passé en 2013 avec le groupement Ingérop / Cabinet E.R.I.C. et Cabinet Cabanes et Neveu) et d'Architecture Conseil (passé en 2013 avec Wilkinson Eyre Architects Ltd.) sont éligibles dans le cadre de cette subvention.

Pour pouvoir prétendre à cette subvention, le SMTC se doit d'adhérer aux termes de la convention locale relative à l'Ecocité Toulouse Plaine Campus dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir – Action Ville de Demain.

Il est donc proposé au Comité Syndical du SMTC d'approuver la lettre d'adhésion et d'autoriser le président à signer la lettre d'adhésion.

*

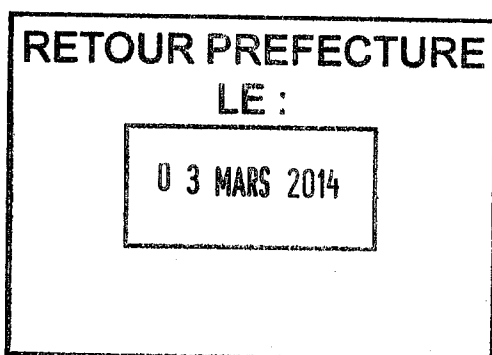
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la lettre d'adhésion en application de la convention locale relative à l'Ecocité Toulouse Plaine Campus dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir – Action Ville de Demain.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite lettre.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et
an que dessus,

Pour extrait conforme.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Pierre COHEN